

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2012

PRINCIPES D'ADAPTABILITÉ ET DE SUBSIDIARITÉ - (N° 142)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
M. Morel-A-L'Huissier

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« les textes adoptés par voie réglementaire pour l'application d'une loi »

les mots :

« des dispositions de nature réglementaire prises en application de dispositions législatives ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.